

Autres entreprises relevant d' AKTO

12/01/2021

Les entreprises sans convention collective

Votre entreprise ne correspond à aucun des secteurs présentés sur le site ? Elle n'applique pas de convention collective ?

La loi du 5 mars 2018 dite « Avenir Professionnel » a favorisé le regroupement des branches professionnelles au sein des OPCO. Ainsi **AKTO réunit 27 branches professionnelles** qui ont en commun :

- ✓ **des métiers où l'humain est au cœur des prestations**, qu'elles soient destinées aux entreprises, aux particuliers ou aux collectivités;
- ✓ des métiers dont la « **maîtrise des compétences techniques** » et la place du « **relationnel** » sont au cœur des prestations;
- ✓ **des métiers qui font face à des évolutions et des enjeux de transformation** par exemple en lien avec les transitions numérique et écologique, ou l'évolution de la relation client..

Une entreprise sans convention collective dont l'activité et les métiers relèvent du champ de compétences d'AKTO peut demander à lui être rattachée. [Pour cela, contactez un conseiller AKTO.](#)